



**Conseil Municipal du 19 mars 2015  
20h30 salle du Conseil Mairie**

**Ordre du jour**

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE
- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF de l'ASSAINISSEMENT 2014
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION de l'ASSAINISSEMENT 2014
- AFFECTATION DES RESULTATS 2014
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015
- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
- INSTALLATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT pour demande de DETR
- DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE ECOLE DE RIGUEPEU
- QUESTIONS DIVERSES

**Présents:**

Benoit DESENLIS Maire - Patrice DELLA VEDOVE 1er Adjoint - Franck PILATI 2ème Adjoint - Patrice CAZES 3ème Adjoint

Jean BIANCHINI - Jean Luc DELLA VEDOVE - Monique DUMONT - Virginie GOUTX - Arnaud LAILLE - Sandra PERES - Chantal GOULU MARTINAT

**Secrétaire de séance:** Patrice DELLA VEDOVE

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le dernier compte rendu du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE**

Le Maire expose le détail du compte administratif de la commune de Roquebrune au conseil municipal.

Il présente également le compte de gestion.

Dans tous les cas ces deux comptes doivent être impérativement égaux.

Après en avoir délibéré sans le Maire qui ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif et de gestion de la Commune de Roquebrune.

Ces comptes dégagent un excédent qui sera reporté à l'ouverture du budget primitif de 2015

***Le détail de ces comptes est disponible pour consultation en Mairie.***

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE**

Le Maire expose le détail du compte administratif de l'assainissement de la commune de Roquebrune au conseil municipal.

Il présente également le compte de gestion.

Dans tous les cas ces deux comptes doivent être impérativement égaux.

Après en avoir délibéré sans le Maire qui ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif et de gestion de l'assainissement de la Commune de Roquebrune.

Ces comptes dégagent un déficit qui sera reporté à l'ouverture du budget primitif de 2015

***Le détail de ces comptes est disponible pour consultation en Mairie.***

- **AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Suite au vote du compte de gestion et du compte administratif et de son approbation, le maire propose donc de porter le résultat au budget primitif 2015 détaillé comme suit:

- 35 164,47 euros en recettes du budget principal de la commune de Roquebrune
- 9 355,68 euros en dépenses du budget de l'assainissement de la commune de Roquebrune

***Le détail de ces comptes est disponible pour consultation en Mairie.***

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux identiques à ceux appliqués en 2014.

Il ne souhaite pas augmenter la pression fiscale des administrés de la Commune tant que cela sera possible.

Seule la part variable fixée par l'état (Bases de calcul) augmente légèrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les taux proposés par le Maire **qui restent donc inchangés à ceux de 2014 tels que:**

**(Taux fixés par la Mairie)**

- Taxe d'habitation: 10,18
- Taxe foncière (bâti): 13,38
- Taxe foncière (non bâti): 90,17

Les bases de calcul quand à elles évoluent comme suit:

**(Bases fixées par l'état)**

- Taxe d'habitation: 146 394 (2014) à **149 500 (2015)**
- Taxe foncière (bâti): 98 047 (2014) à **99 100 (2015)**
- Taxe foncière (non bâti): 34 483 (2014) à **34 700 (2015)**

• **BUDGET PRIMITIF 2015**

La maire détaille au Conseil Municipal le budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget 2015 primitif.

*En résumé, ce budget que nous pouvons commenter de "prudent" prépare la commune de Roquebrune aux futures fortes baisses de DGF des années suivantes.*

*Nous observons déjà cette année une baisse de 10 000 euros de recettes par rapport à l'année 2014 soit 10% des recettes.*

*Cette baisse continuera en 2016 et 2017.*

***Le détail du budget primitif est disponible pour consultation en Mairie.***

- **INSTALLATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le maire expose à l'assemblée le dépôt d'un dossier de subvention par l'intermédiaire de la DETR 2015 à hauteur de 250 euros.

Le montant total des travaux de signalisation (limitation de la vitesse à 50 Km/H) au niveau du LDT Béton et LDT forge de Lamense est de 650 euros HT

Cette subvention permettrait de réduire le coût de 250 euros.

Le plan de financement proposé par le maire est l'autofinancement sur l'année 2015, charge qui a d'ailleurs été intégrée au budget primitif 2015 approuvé par le Conseil Municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le plan de financement et la demande de DETR pour la mise en place de la nouvelle signalisation.

- **DEMANDE DE SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE ECOLE DE RIGEUPEU**

Suite à une demande de Madame la Directrice de l'école de RIGEUPEU, le Maire, propose à l'assemblée d'apporter une aide financière pour les sorties scolaires de l'année 2015.

Une attribution de 57 euros par enfant scolarisé est demandée par Madame la Directrice. Le maire propose de valider cette somme et de verser directement à la coopérative scolaire de l'école la somme allouée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention à l'école de RIGEUPEU.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le Maire,

Benoit DESENLIS